

Date de dépôt : 28 avril 2021

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Marjorie de Chastonay :
Mineurs non accompagnés dits MNA et hébergements d'urgence**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à une question orale des Vert.e.s à la Ville de Genève lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 mars 2021, nous apprenons que les hébergements d'urgence de la Ville font actuellement face à une problématique qui n'a que trop duré concernant l'accueil et la prise en charge des MNA. Le personnel du sleep-in mis en place par l'association Caravane sans Frontières au temple de la Servette nous rapporte qu'entre 5 et 10 MNA sont refusés chaque soir faute de places et de dispositifs adéquats et dorment dans la rue et sous les ponts. Les occupations des quartiers des Grottes et du parc des Crochettes ont d'ailleurs fait les titres des médias et ont eu pour seule réponse une approche sécuritaire avec la mise en place du Groupe vols et agressions de rue, le GVAR de la police cantonale. Alors que la Ville et le canton de Zurich ont démontré leur exemplarité en matière de politique de lutte contre l'usage de stupéfiants grâce à leur collaboration avec la Confédération, Genève devrait s'appuyer sur cet exemple pour enfin amener une réponse à la problématique générale des jeunes en errance.

Le nombre de MNA est aujourd'hui estimé à près de 80 à Genève. Cette situation a été rapportée par la Caravane sans Frontières au service de protection des mineurs (SPMi), sans réponse conséquente jusqu'ici. Constatant le besoin d'amener une réponse coordonnée avec l'ensemble des acteurs institutionnels, mes questions sont les suivantes :

- *Quel constat tire le Conseil d'Etat de la situation ? A-t-il des chiffres et des éléments à fournir quant aux réponses amenées à cette problématique depuis le début de la pandémie ?*
- *A quand la mise en place d'un mécanisme de prise en charge concertée entre le canton et la Ville de Genève menant à une réponse globale sur le plan social, sanitaire et sécuritaire ?*
- *Dispose-t-on aujourd'hui de moyens nécessaires pour faire face à cette situation d'extrême urgence relevant d'obligations constitutionnelles et internationales ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompt réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat confirme que depuis le printemps 2018, de très nombreux jeunes étrangers en errance, se déclarant mineurs non accompagnés (MNA) et issus généralement d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, sollicitent les services de l'Etat et en particulier le service de protection des mineurs (SPMi). Or, cette population, constituée principalement de jeunes hommes âgés entre 15 et 25 ans, est particulièrement complexe à prendre en charge en raison d'une très faible proximité avec nos institutions, de conditions de vie empreintes de précarité, de mobilité permanente entre la Suisse et d'autres pays européens, ainsi que de la commission d'infractions. En outre, il s'agit de jeunes dont le nombre oscille, au gré de leur mouvement migratoire, entre 40 et 120 personnes selon les mois, avec des arrivées et des départs chaque jour.

Afin de répondre de manière coordonnée à cette situation complexe, le Conseil d'Etat en a confié l'examen à sa délégation à la migration composée du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), qui la préside, de la conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et du conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS). Depuis sa création, cette délégation a ainsi consacré la majorité de ses travaux au traitement, souvent dans l'urgence, de la problématique des jeunes en errance, en particulier celle des MNA.

La délégation a souhaité qu'une plateforme de concertation soit également mise en place, regroupant les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans le suivi de ces jeunes sous l'angle de l'hébergement, de l'encadrement socio-éducatif, de la sécurité, de la prise en charge sanitaire et de la migration. La *Plateforme Jeunes migrants en errance* est ainsi composée de représentants

du DIP, dont le SPMi, du DSES, dont la police et l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), du DCS, de l'Armée du Salut, de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), de la Ville de Genève, de l'Hospice général, de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'Unité mobile d'urgence sociale (UMUS-imad), de Caritas-Genève et du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS).

Afin de garantir le fait que la protection due aux mineurs par notre canton s'adresse en priorité aux MNA dont la minorité est avérée, le Conseil d'Etat a instauré, depuis octobre 2020, un processus cantonal d'examen de la situation de séjour des MNA présumés, conçu de manière à pouvoir notamment identifier parmi cette population les personnes qui sont effectivement mineures. Ce nouveau processus permettra de tenir dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de la décision rendue par l'OCPM. Il répond par ailleurs à l'une des recommandations à caractère contraignant, adressées à la Suisse suite à l'évaluation Schengen de 2018.

En ce qui concerne les données quantitatives, les tableaux ci-dessous résument mois après mois la situation dans le canton :



HEBERGEMENTS EVOLUTION MENSUELLE DES MNA
JANVIER 2020 A MARS 2021

EVOLUTION	JAN 20	FEV 20	MAR 20	AVR 20	MAI 20	JUN 20	JUL 20	AOUT 20	SEP 20	OCT 20	NOV 20	DEC 20	JAN 21	FEV 21	MAR 21
HEBERGEMENTS	70	91	131	118	131	116	85	77	95	82	60	92	113	87	80
Armée Salut-Cercle-Aïda-Calvi-Luserna-Silva-Bei Esperance-bis-Hôtel 33	30	50	96	78	91	68	33	36	46	28	21	45	73	49	41
IGE / SeylMNAz / Roseaie*	28	25	23	20	20	29	31	22	40	43	33	37	29	29	27
HG / Grottes	11	10	5	8	8	7	4	6	4	3	2	2	1	1	1
Familles	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Inconnu et autres	-	5	6	11	11	11	17	13	5	8	4	7	9	7	10

* ouverture de la Roseaie le 1er juin 2020

Il s'agit de tableaux répertoriant le nombre de jeunes enregistrés par mois. Ces chiffres diffèrent donc de la situation quotidienne relevée par le SPMi. Ainsi, pour exemple, à mi-avril de cette année, 39 jeunes avaient un dossier ouvert auprès du SPMi. Il est à relever que depuis début mars 2021, très peu de jeunes se sont présentés et ont donc été enregistrés et reçus par le service, ce qui semble contraster avec la situation apparemment décrite par l'association Caravane sans Frontières.

Sur le plan de l'hébergement, après avoir logé les jeunes se présentant comme MNA au sein de divers hôtels jusqu'à l'automne 2019, le dispositif de prise en charge a été amélioré et environ 35 places ont été créées dans des lieux appropriés pour des jeunes, en collaboration avec l'Armée du Salut et la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). A ce jour, lorsque ces places sont toutes occupées et que des jeunes apparemment vulnérables se présentent au SPMi, ils sont logés temporairement en hôtel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA